

Fiche ressource sécurité ESCALADE en milieu spécifique

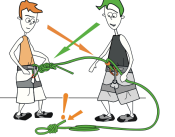
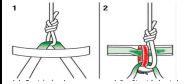
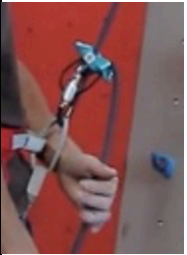
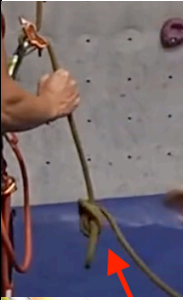
- Académie de BESANÇON -

Cette fiche ressource est un outil permettant de ne négliger aucun point de sécurité. Elle rappelle de façon chronologique les procédures de sécurité à mettre en œuvre en prenant en compte la spécificité des différents lieux de pratiques pour tout enseignement scolaire des APPN. L'enseignant doit exercer une action de vigilance permanente et reste, quel que soit le niveau d'évolution des élèves et quel que soit le dispositif concerné, responsable des mises en œuvre qu'il propose.

Les activités s'exerçant dans un environnement spécifique impliquant le respect de mesures de sécurité particulières mentionnées à l'article L. 212-2 sont celles relatives à la pratique de **l'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et "terrains d'aventure"**, déterminés conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2, ainsi que de l'escalade en "via ferrata".

1) En amont de la pratique		SNE
a) Précautions administratives (compétence de l'établissement)	Soumettre le protocole de sécurité Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) de l'établissement et les sites prévus au Conseil d'Administration.	X
	S'assurer que les conditions de pratique respectent les exigences de sécurité réglementaires. En Structure Artificielle d'Escalade (SAE) : le site utilisé doit être agréé par la collectivité ou l'établissement gestionnaire, et le contrôle annuel réglementaire de la structure, des prises, des points d'ancrage et du matériel collectif doit avoir été effectué.	X
	 Demander les copies des diplômes et la carte professionnelle de l'intervenant (BE, DEJEPS, CQP AESA, etc.) et vérifier leur validité. S'assurer qu'il dispose d'une assurance RC professionnelle et qu'une convention d'intervention précise son rôle et ses responsabilités. L'enseignant reste garant de la sécurité du groupe.	X
	Avant la sortie, vérifier que le site est connu et validé par l'établissement (repérage préalable, autorisations, conformité aux exigences de sécurité).	X
b) Repérage du site de pratique	Effectuer un repérage préalable pour identifier la configuration, la hauteur et le niveau des voies, ainsi que les dangers potentiels. Prendre connaissance du règlement du site (SAE ou SNE), notamment des restrictions éventuelles (ex. : période de nidification).	X
	Vérifier que la longueur des cordes est adaptée à la hauteur du site et aux voies utilisées.	X
	 Identifier une zone avec réseau téléphonique et les conditions d'accès des secours. En cas d'accident, être capable de fournir la localisation exacte du site et de faciliter l'intervention.	X
c) Parcours adaptés	Vérifier que le site et les voies sont adaptés au niveau des élèves. Si besoin, aménager ou modifier les voies pour ajuster la difficulté.	X
d) Tenue et matériel adaptés	Vérifier la conformité CE, l'état et le nombre d'EPI (cahier de suivi et contrôles à jour). Respecter les préconisations du constructeur. En SNE, le casque est obligatoire.	X
e) Prévention des accidents	 Prendre connaissance des PAI des élèves et prévoir les traitements médicaux associés. Prendre connaissance des contre-indications (ex : élève épileptique) Disposer d'une trousse de secours préparée avec le personnel infirmier.	X
	 Connaître les procédures d'intervention en cas d'accident (protocole d'urgence voté chaque début d'année et affiché dans l'établissement)	X
f) Météo	 Vérifier la météo quelques jours avant et le jour même. Adapter ou renoncer à la pratique selon les conditions (sites recommandés : Météo France, Météo Ciel, Météoagricole).	X

2) En début de séance			SNE
a) Organisation du lieu de pratique et contrôle des matériels		Effectuer un contrôle visuel du matériel (relais, état et longueur des cordes suffisants). L'équipement des voies doit être supervisé par l'enseignant. Systématiser les nœuds en bout de corde et utiliser un sac à corde en SNE (avec nœud sur le sac à corde).	X
		Interdire les zones dangereuses ou non adaptées au niveau des élèves, repérées lors du repérage préalable.	X
		Organiser les espaces de travail en délimitant les différentes zones utilisées par les élèves.	X
b) Mise en place de routines sécuritaires		S'équiper pour intervenir rapidement au sol ou sur le mur (baudrier, longe dynamique, système d'assurance).	X
		Systématiser par le professeur le contrôle de la bonne mise en place des baudriers et des casques sur SNE en début de séance et à chaque fois que les élèves sont amenés à les enlever et les remettre. Attention, concernant les casques, ceux-ci doivent être portés en permanence dès que l'on arrive sous la falaise.	X
		Rappeler à tous les consignes de sécurité et s'assurer qu'elles ont bien été entendues et comprises : Cheveux attachés et dans le dos, bagues interdites, interdiction de mettre les doigts dans les points d'ancrage, interdiction d'assurer pieds nus, interdiction de dépasser la première dégaîne sans autorisation de l'enseignant préalable, prendre l'habitude de ne pas marcher sur les cordes...	X
		Rappeler que seul l'enseignant peut autoriser l'engagement d'une cordée et que la sécurité ne peut jamais être entièrement déléguée aux élèves.	X
		Tenir compte lors de la composition des cordées des différences de poids (particulièrement lors de l'escalade en tête où le respect d'un maximum de 10 kg d'écart est souhaitable). Possibilité d'utiliser un assistant de freinage (Ohm, Omega, Zaed...) pour limiter les écarts.	X
c) Protocoles d'Urgences		Connaître et/ou avoir sur soi le protocole URGENCE professeur.	X

3) Au cours de la séance		SNE
a) Contrôle et gestion du groupe	Adapter le nombre d'élèves simultanément actifs sur la falaise à la configuration du site, à ses possibilités de contrôle et aux caractéristiques motrices et comportementales des élèves.	X
	Se placer stratégiquement pour contrôler l'activité des élèves (notamment sur l'atelier qui présente le plus de « risques ») tout en pouvant intervenir rapidement partout et à tout moment.	X
	 Effectuer obligatoirement le « contrôle ultime » visuel et tactile qui valide ou invalide le contrôle mutuel réalisé systématiquement au préalable au sein de la cordée, en vérifiant l'encordement et la bonne mise en place du système d'assurage avant tout départ d'une cordée. 	X
b) Recommandations techniques pour l'escalade encordée.	- Concernant l'encordement :  Le baudrier doit être ajusté, serré au-dessus de la taille par-dessus les vêtements avec des sangles non vrillées.  L'encordement est réalisé directement sur le simple ou double pontet (dans le cas d'un double pontet, la corde passe dans les deux pontets et non dans le pontet central) du baudrier à l'aide d'un double nœud de « huit » complété par un nœud d'arrêt.	X
	Escalade en moulinette :  Le système d'assurage doit être relié au pontet par un mousqueton de sécurité fermé, avec technique assurant que la corde n'est jamais lâchée derrière le frein (brin de vie). Les deux mains restent sous le système pendant la descente. Tout mettre en œuvre pour éviter tout retour au sol en utilisant un dispositif :  - Nœud de sécurité, appelé « queue de vache » : en dessous du système frein de l'assureur et à proximité de celui-ci, dès que les mains du grimpeur dépassent 4 mètres environ.  - ou tout autre dispositif (ex : Safe Tube) L'enseignant doit s'assurer de la maîtrise de ces dispositifs. Pour garantir le respect des consignes de sécurité, le professeur doit adapter le nombre d'élèves simultanément actifs sur le mur aux caractéristiques motrices et comportementales des élèves dont il a la responsabilité.	X

3) Au cours de la séance (suite)		SNE
b) Recommandations techniques pour l'escalade encordée.	Escalade en tête : Tous les élèves doivent connaître et maîtriser les procédures d'encordement et de contrôle. L'escalade en tête ne peut être pratiquée qu'après un apprentissage préalable de l'assurage en tête. • <u>L'assurage en tête</u> La technique diffère de la moulinette et nécessite un apprentissage progressif. L'assurage de la chute fait partie intégrante des compétences de l'assureur. • <u>Le grimper en tête</u> En cas de mousquetonnage délicat en bas de voie, les deux premières dégaines doivent être pré-mousquetonnées. Toutes les dégaines doivent respecter l'ordre de progression et être mousquetonnées dans le bon sens. • <u>Les manœuvres de réchappe ou de sommet de voie</u> Ces manœuvres ne concernent pas le cours d'EPS. Elles peuvent être pratiquées en AS, section sportive ou option facultative et doivent être supervisées par le professeur. 	X

4) En fin de séance et en fin de séquence		SNE
Assurer le suivi du matériel et favoriser le retour d'expérience	S'assurer du rangement correct du matériel et contrôler son état et son nombre.	X
	Noter sur le cahier d'EPI toute remarque ou anomalie concernant le matériel.	X
	Organiser un débriefing collectif sur la gestion de la sécurité et recadrer si nécessaire selon le niveau d'intégration des élèves.	X
	Réaliser un bilan des acquisitions des élèves sur le plan de la sécurité et des difficultés rencontrées (retour d'expérience auprès des collègues) Réactualiser si besoin le protocole sécurité de l'établissement par le retour d'expérience.	X
	Faire le point avec le contrôleur d'EPI sur l'état du matériel, noter dans le cahier d'EPI et anticiper le renouvellement si nécessaire.	X